

## Convocation du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers Municipaux se réuniront  
à la Mairie, le dimanche 15 Juin, à 8 heures du matin,  
pour la Session ordinaire de Mai

### — Ordre du jour —

1. - Affaires diverses
2. - Chemins Vicinaux ordres Entretien. Fourniture de matériaux.
3. - Chemins Vicinaux ordres goudronnage - Marché.
4. - Lotissement Cléret, chemin de la Galarnière.
5. - Ecole libre des filles de P<sup>t</sup> Rousseau. - Approbation du bail
6. - Ecole de Trignon. - Plans & devis. - Avant projet
7. - Ecole publique des filles de P<sup>t</sup> Rousseau. - Lettre de M<sup>r</sup>  
l'Inspecteur Primaire
8. - Service d'eau. rue Carnot. Prolongement
9. - Abattoir intercommunal; Remboursement par anticipation  
du solde dû à la Société des Abattoirs Industriels. - Décision  
à prendre
10. - Construction d'un bureau de poste à Port Rousseau  
(Lettre de M<sup>r</sup> le P<sup>r</sup> Régional,
11. - Ecole Nationale. - Demande de bourse. - avis du Conseil
12. - Allocations Militaires
13. - Affiches

A. Repé, le 7 Juin 1930  
Le Maire  
Ch. Rivin

# Conseil Municipal

## Séance du 15 Juin 1930

L'an mil neuf cent trente, le quinze du mois de Juin, à 8 heures du matin, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Rivière Maire.

Présents: M. M. Jar Maullot, Marchais, Rivière, Jucier, Caujeron, Haraquet, Bregeon, Chiffaux, Cambouren, Billy, Juhard, Boyer, Fabrice, Martin, Bastis, Faon, Marcheteau, Rivin, Chauvelon, Macé, Boutin, Christelle & Curpin.

Absents: M. M. Loin, Gournier & Verdroumeau excusés.

M. Faon est nommé Secrétaire

Le procès verbal de la dernière réunion est lu et adopté sans observation.

Lettre de M. le  
Maire de Nantes.  
rue de la rue de la  
Ripostière

Monsieur le Président donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Nantes relative à l'agrandissement de l'école primaire publique de garçons de la rue de la Ripostière, qui nous signale que 33 élèves de Roffé fréquentent la dite école.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, tout en remerciant la Ville de Nantes de ce qu'elle a fait pour les enfants de Roffé ne peut accepter de collaborer à l'agrandissement projeté vu l'état de ses finances, et vu surtout les sacrifices qu'elle fait dans la construction d'un groupe scolaire à Roffé. Il se permet de faire remarquer que si des élèves de Roffé fréquentent l'école de la Ripostière, ils y étaient attirés par les avantages que leur octroyait la ville de Nantes, mais qu'à partir de cette année ces avantages n'auront plus le même attrait puisque les fournitures vont être données gratuitement à tous les élèves.

Lu le 24 Juin



L'éloignement de l'école de Pont Rausteau n'a jamais été une cause de fréquentation, parce que quelques uns des élèves avaient même plus loin à se rendre à la Riposière qu'à venir à St Paul.

Le Conseil décide qu'une pression sera faite auprès des familles pour essayer d'amener les enfants à fréquenter les Ecoles de Pont Rausteau.

Lettre de M<sup>r</sup> le Maire de Nantes

Déplacement de la batue de la Morque.

M<sup>r</sup> le Président donne lecture d'une lettre de M<sup>r</sup> le Maire de Nantes, en date du 12 avril 1930 concernant la création d'une voie d'accès à l'abattoir intercommunal de Pont Rausteau.

Par suite de l'établissement de cette nouvelle voie, la batue devra être déplacé.

La question sera étudiée dans une prochaine séance.

La morque devra aussi être déplacé.

M<sup>r</sup> le Maire propose un emplacement entre Northouse et Gentemault (terrain Jouveau).

M<sup>r</sup> Chiefaire préférerait un emplacement plus près de la Gendarmerie.

Après échange de vues la proposition du Maire est mise aux voix & adoptée.

Réclamation Bouyer  
Instituteur

Lettre de M<sup>r</sup> le Préfet

M<sup>r</sup> le Préfet par l'intermédiaire de M<sup>r</sup> l'Inspecteur d'Académie propose au Conseil Municipal de payer à M<sup>r</sup> Bouyer une somme de 1164<sup>fr</sup> représentant les 13<sup>fr</sup> de la différence entre l'indemnité de logement nouvelle et l'indemnité ancienne (2200 - 1125) pour dédommager ce maître des sommes dépensées par lui du 1<sup>er</sup> Décembre 1928 au 31 Décembre 1929.

M<sup>r</sup> Martin demande que la mesure proposée ne soit pas prise en considération, ou que si elle l'est, elle s'applique à tous les cas analogues à celui de M<sup>r</sup> Bouyer.

M<sup>r</sup> Pavy fait remarquer que les Instituteurs ne sont pas nommés d'office dans une commune, et que lorsqu'ils font une demande de changement, ils restent toujours



l'indemnité de logement qu'ils toucheront.

M<sup>r</sup> Chiffaine propose de faire droit à cette demande mais M. M. Martin et Caugeron s'élèvent contre.

Le Maire met aux voix la proposition de M<sup>r</sup> l'Inspecteur d'Académie qui est rejetée.

Lettre de M<sup>r</sup> le Préfet  
Enseignement technique

*Enseignement technique*

M<sup>r</sup> le Préfet signale aux Maires du Département les conditions qui sont nécessaires pour l'organisation de cours obligatoires pour le Commerce et l'Industrie.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et considérant que les élèves de Rospé fréquentent les cours de Nantes, ne voit pas la nécessité de créer ces cours dans la Commune.

Lotissement Belle-Vue  
Délégation

La S. N. G. demande 5200<sup>+</sup> pour électrifier ce nouveau quartier, une quête faite parmi les habitants a rapporté 1200 francs. ces habitants demandent que la commune verse la différence.

Le Maire rappelle que le Port au Vlé doit être électrifié avant Belle-Vue et les disponibilités budgétaires ne permettent pas de s'engager immédiatement.

Chiffaine propose de faire un plan d'ensemble des quartiers à électrifier.

Le Conseil municipal consulté se range à l'avis de M<sup>r</sup> Chiffaine et approuve la délégation.

Lettre de M<sup>r</sup> Beauchamy

*Lettre Beauchamy*

M<sup>r</sup> Beauchamy informe le Maire que le trop plein de la fosse d'aisances de l'École des garçons de St-Paulneau se déverse dans son étang et réclame la fermeture du dit trop plein. Le Maire a fait vider tout récemment la fosse d'aisances et a fait boucher le trop plein. Le Conseil municipal l'autorise à faire faire un devis par l'architecte pour établir si possible une fosse septique.

Pétition des m<sup>rs</sup>  
forains

*note pour*

Les pétitionnaires demandent que qu'on ait l'état de la rue Sadi Carnot le permettra, le marché y fait de nouveau installé. Le Conseil accepte de le réinstaller, mais provisoirement.



Acquisition de terrain  
par voie d'alignement

Le Conseil municipal accepte d'acquiescer au prix de 5<sup>fr</sup> le m<sup>2</sup> le terrain que M<sup>r</sup> Lemattou, demeurant aux Chapelles a cédé à la voie publique par suite d'une mise à l'alignement (rue Ollivier, au dit village des Chapelles).

La surface du terrain étant de 7 m<sup>2</sup>, la somme à payer sera de 35<sup>fr</sup>; elle sera inscrite au budget additionnel.

Le Conseil demande la dispense de purge des hypothèques.

Société Nantaise  
d'Electricité

La Société demande à la Commune d'appliquer le terme correctif  $0.10 + 0.0025 (I-130)$

Le Conseil municipal par l'intermédiaire de M<sup>r</sup> Gaugeron, propose à la dite Compagnie le terme correctif suivant:

$$0.05 + 0.0025 (I-130)$$

La Compagnie n'accepte pas les propositions du Conseil municipal et les délégués n'acceptent pas les prix proposés par la Société.

Les pourparlers sont rompus; il y aura Commission d'arbitrage.

Le Maire est chargé de solliciter M<sup>r</sup> Nolte comme 3<sup>e</sup> arbitre puis que M<sup>r</sup> Gaugeron représentera les intérêts de la Commune.

Divers

Le fossoyeur a touché 2 fois les droits d'inhumation pour M<sup>r</sup> Noleau. M<sup>r</sup> Noleau a porté plainte, de nombreuses plaintes verbales étaient également parvenues au Maire et à différents Conseillers Municipaux sur les ajustements de M<sup>r</sup> Chauvin.

M<sup>r</sup> Gar. Marillet entre autres déclare au Conseil que le fossoyeur avait fait certains ajustements au détriment des autres. Pour l'ensemble de ces faits, le Maire propose d'adresser un blâme au fossoyeur.

Adopté à l'unanimité.

M<sup>r</sup> Chiefaire propose le numérotage des rues à Grentemault; ce numérotage ne coûtera rien à la commune, il sera fait par les habitants suivant les indica-



tiens qu'ils seront donnés.

En ce qui concerne la demande d'acquisition de terrain de M<sup>r</sup> Le Sourd elle sera solutionnée au mois de Juillet

Par arrêté du 15 Mai 1930, M<sup>r</sup> le Préfet a prescrit le curage du ruisseau dénommé "Le Darube" dans le bas de Port-Ranskan, dans la partie où il n'est pas recouvert. - Les travaux doivent être entièrement terminés le 1<sup>er</sup> Septembre 1930

Une publication va être faite pour inviter les propriétaires à se conformer au dit arrêté. -

M<sup>r</sup> Chiefaine fait connaître que M<sup>r</sup> Ollivier, à Ertemault est resté veuf avec 6 enfants, les a élevés d'une façon admirable.

Il propose une récompense pour l'une des filles qui a servi de mère à ses frères & sœurs. - Adopté

M<sup>r</sup> Martin a constaté que le travail des gardes champêtres est insuffisant et qu'ils ne s'occupent pas assez de la circulation. M<sup>r</sup> Chiefaine fait remarquer aussi que les ordures ne sont pas déposées où elles devraient l'être. M<sup>r</sup> Martin demande que les gardes-champêtres fassent des tournées journalières dans leurs secteurs, adressent des avertissements à tout ceux qui enfreignent les arrêtés municipaux ou préfectoraux et en cas de mauvaise volonté, ils n'hésitent pas à dresser des procès-verbaux. M<sup>r</sup> Martin propose : 1<sup>o</sup> de faire servir aux gardes champêtres que le Conseil municipal est mécontent de leurs services. 2<sup>o</sup> qu'un planton sera placé au bas de la rue Félix Faure, tous les samedis de 3 heures à 7 heures pour améliorer la circulation, ce jour là. - Adopté

Chemins Vicinaux  
Entretien.

Ann. 6 21 Juin

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une soumission de M. M. Feller & Denis entrepreneurs à Nantes, 36 quai de Versailles relative à la fourniture des matériaux nécessaires pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires de la commune.



Il donne ensuite lecture du rapport de M. S. Fugère, subordonné du Service Vicinal duquel il ressort que la dépense, s'élevant à 43.000 francs sera payée au moyen d'un prélèvement de 24.000 francs sur l'article 78 du budget primitif de 1930 et de 19.000 francs sur le reliquat de l'exercice 1929.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve les conclusions du rapport du Service Vicinal et accepte la soumission de M. M. Lesler & Demis.

Chemins Vicinaux  
ordinaires  
Goudronnage

Monsieur le Maire communique au Conseil la soumission de M. Fleury, Directeur de l'usine à Gât à Nantes, relative à la fourniture du goudron pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires de la Commune.

Il donne ensuite lecture du rapport de M. S. Fugère, subordonné du Service Vicinal au sujet de la fourniture dont il s'agit.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte la soumission de M. Fleury et vote un crédit de 8.100 francs pour assurer le paiement du goudron et de sa mise en œuvre, crédit à prélever sur les ressources affectées à la Vicinalité.

Lotissements Clénet  
à la  
Galarnière.

Le Conseil municipal donne un avis favorable au projet de lotissement d'un terrain situé à la Galarnière et appartenant à M. Clénet.

La Commission des Travaux publics a examiné sur place ce lotissement et n'a fait aucune observation.

École libre des filles  
de  
M. Rousséan  
Bail.

M. le Président donne connaissance des lettres échangées entre M<sup>lle</sup> Delvère et son avocat M. Castrol & M. le Maire de Rezé.

Le Conseil adopte le chiffre de 4000 francs pour une période de 12 années.

Eau à Rezé.

M. le Maire propose de charger le conseil communal de faire un plan & un devis pour la construction d'un puits dans l'immeuble Lancelot.  
Adopté.



Le puits du Bourg sera réparé

Ecole publique des  
filles de St-Roussseau  
Lettre de M. l'Inspecteur

Envi le 29 juin

M. le Maire donne connaissance de la lettre de M. l'Inspecteur Primaire demandant que si le Conseil envisage la création d'une ou deux classes, il en fait informe avant le 1<sup>er</sup> juin. - Le Maire avait répondu le 27 mai, à M. l'Inspecteur que le Conseil municipal ne se réunirait que le 15 juin et qu'il ne pourrait lui donner l'assurance d'une demande de création de poste.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré désirant voir le fonctionnement de l'Ecole de Ragon, avant de consentir de nouveaux sacrifices, décide qu'il n'y a pas lieu à création de classes à l'école des filles de Pont Roussseau, mais autorise le Maire à faire le nécessaire pour procurer le matériel qui deviendrait indispensable par suite de l'augmentation du nombre d'élèves.

Service d'eau à  
St-Roussseau  
Prolongement

M. le Maire rend compte des démarches qui ont été faites auprès de lui pour le prolongement du service d'eau jusqu'à la place St-Paul.

M. Clarier qui s'était d'abord chargé de faire une enquête auprès des habitants n'a pas réussi. M. Godefroy Boulanger a puis l'affaire en mains, et aidé de M. Carrié a réussi à faire sortir une somme dépassant les 95.000 francs demandés par le Service d'Eau.

Le Maire avec M. Chiffaine, Caugeron & Arin a eu une entrevue avec M. Bureau, adjoint au Maire de Nantes qui a promis à la délégation tout son concours, mais si l'argent nécessaire à l'établissement de la canalisation est trouvé, la consommation des dixième de dépense soit 9.500<sup>+</sup> n'est pas atteinte. Il y a cependant urgence à obtenir le service d'eau car la Laiterie Coopérative, par l'approfondissement de H m. d'une de ses citernes a presque vidé complètement la Fontaine Saunay et tout un quartier se trouvera alors complètement dépourvu d'eau.



M. le Maire propose au Conseil de voter la somme nécessaire pour parfaire annuellement la dépense du dixième exigé par la ville de Nantes.

Adopté à l'unanimité

Et décide que la borne-fontaine placée auprès de chef M. Collet sera transportée place St-Paul.

### Abattoir intercommunal

Remboursement par anticipation du solde dû à la S<sup>te</sup> des Abattoirs Industriels

Monsieur le Maire donne connaissance d'une lettre de M. le Maire de Nantes, comme Président du Syndicat intercommunal de Nantes-Repé, demandant au Conseil municipal de voter le remboursement anticipé de la somme due à la Société des Abattoirs Industriels & Entrepreneurs Triquiquies de l'Ouest.

Le Conseil municipal vote le principe du remboursement anticipé qui sera couvert par un emprunt.

### Construction d'un Bureau

Poste à St-Nousseau  
Lettre de M. le Directeur Régional

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Directeur Régional des P. T. T. qui demande si le Conseil municipal de Repé serait décidé à participer pour 25 % dans les dépenses pour la construction d'un nouveau bureau de Poste à Port-Nousseau. La dépense serait de l'ordre d'environ 200.000 francs qui représenterait pour la Commune une somme de 50.000 francs. Toutes facilités de paiement seraient données à la Commune pour participation, laquelle pourrait être payée par exemple en 5 annuités égales - 10.000 francs - environ à partir du commencement des travaux de construction, 1931 au plus tôt.

M. le Maire propose de mettre dans un même local tous les Services financiers de l'Etat.

M. Martin annonce au Conseil qu'il est à peu près sûr que, quand le percepteur actuel partira, si son successeur ne trouve pas de local à St-Nousseau l'Administration des Contributions Directes l'obligera à aller habiter Nantes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité, contre la participation de la Commune.



M<sup>r</sup> Chiefaïns propose de nommer Monsieur  
Chauvelon comme membre de la Commission des Finances  
en remplacement de M<sup>r</sup> Fiquier

M<sup>r</sup> Brejeon demande s'il ne serait pas possible  
de prier les Pères Funèbres de verser les tertres aux mai-  
sons mortuaires pendant 1/4 d'heure au moins, après le départ du corseil.

M<sup>r</sup> le Maire verra M<sup>r</sup> Rivardel à ce sujet.

Demande du facteur Souin  
le 2.7.30

La demande du facteur Souin tendant à bénéficier d'un permis de circulation gratuit  
sur la ligne des Grands P<sup>r</sup> les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> sera transmise avec avis favorable à M<sup>r</sup> le Préfet

École Nationale  
Demande de bourse.  
avis du conseil  
le 17 juin

Le Conseil municipal donne un avis favorable  
à la demande de bourse faite par M<sup>r</sup> Renaux emp<sup>l</sup>  
de chemin de fer au Port aux 3<sup>e</sup> en faveur de son fils Paul  
candidat à l'École Nationale Professionnelle.

Demandes d'allocations  
Militaires.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau  
toutes les demandes d'allocations militaires. Appelés  
1<sup>o</sup> Rousseau Théophile à Crémont

avis défavorable  
2<sup>o</sup> Rousseau né Dernet au Grand clos  
avis favorable.

3<sup>o</sup> Pet Blandard né Baneau, rue Félix Faure  
avis favorable.

4<sup>o</sup> Le Sebret, né Choimet Ceule, à Crémont  
avis favorable

5<sup>o</sup> Averty Guule à Northouse  
avis favorable.

Reservistes

1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Morin, né Blanchot, à Crémont, sous la  
Douane, avis favorable.

2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Hépre, né Mennet, à Mayon,  
avis favorable

3<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Guillet né Charrier, à Mayon,  
avis favorable.

Assistance aux  
Vieillards.  
et  
aux femmes en couches

Monsieur le Président donne lecture au  
Conseil des circulaires de M<sup>r</sup> le Préfet en date des 19  
et 20 Mai dernier relatives à la modification des taux  
d'assistance (Loi des Finances du 16 avril 1930)



L'assemblée après en avoir délibéré fixe comme suit les nouveaux taux d'assistance

1<sup>o</sup> 50 francs par mois pour les bénéficiaires de la loi du 14 juillet 1905

2<sup>o</sup> 5 francs par jour pour les bénéficiaires de l'assistance aux femmes en couches.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance, lesquelles ont déjà été examinées par le Bureau de Bienfaisance.

1<sup>o</sup> Grand <sup>ve</sup> Rocard, au Grand Clos, non admise, est propriétaire de 3 maisons.

2<sup>o</sup> Olivier Jean Alexandre, rue de l'Industrie prolongée non admis, reçoit de ses enfants une somme supérieure au taux de la commune.

3<sup>o</sup> Grand <sup>ve</sup> Jubier, à la Botte Haute, admise pour 50 francs.

4<sup>o</sup> Bégian Angèle, rue de Sèze, non hospitalisée admise pour 50 francs.

5<sup>o</sup> Bossière Pierre Marie, rue du Puits Baron, admis pour 50 francs.

6<sup>o</sup> Burgaud Jacques, rue Nat<sup>l</sup> 32, admis pour 5 francs.

7<sup>o</sup> Gerard Sidonie <sup>fe</sup> Burgaud, rue Nat<sup>l</sup> 32, admise pour 5 francs.

8<sup>o</sup> Michaud <sup>fe</sup> Frou, rue Nationale 66 non admise

9<sup>o</sup> Agnès <sup>ve</sup> Sorin, au Chatelier admise pour 5 francs.

10<sup>o</sup> Bouchard <sup>ve</sup> Buecheron, à la Craie admise pour 50 francs

11<sup>o</sup> Babin <sup>ve</sup> Le Mercier, rue du Puits Baron, admise pour 50 francs.

12<sup>o</sup> Sorin <sup>ve</sup> Jouis - La Haute admise pour 50 francs

13<sup>o</sup> Basseau Yvonne, rue Aroubaire 13 admise pour 50 francs

14<sup>o</sup> Sain Jeanne <sup>ve</sup> Lermite, à Bretevant admise pour 50 francs.



15° Viger Jeanne, à l'hôpital

N<sup>o</sup> 6. Le Président communique au Conseil les dossiers d'admission aux femmes en couches

1° Maury née Crothier, à la Blanche admise

2° Bahaud née Barranger, à la Gâtine admise

3° Morin née Blanchard, à Eretemault gémme

4° David née Hérouet, à Eretemault admise

5° Farland née Lemelle, à la Motte Haute admise

6° Pabis née Arnaud, Fort au Vêlé admise

7° Ploteau née Evras, à Eretemault admise

8° Normandin née Herbray, à Kajo admise

9° Clouart née Crothier, à Eretemault - Gâtine admise

~~g. J. Bailliet~~ ~~Marchais~~ ~~Uccouart~~ ~~Camperoux~~  
~~Marchais~~ ~~Billy~~

~~Moz~~ ~~Habice~~ ~~Bugeon~~ ~~Pottis~~

~~Andronnea~~ ~~Chausse~~ ~~Chausse~~ ~~Chausse~~

~~Mace~~ ~~J. Carpin~~ ~~J. Carpin~~

~~Ch. Rivin~~